

## BREF COMPTE RENDU DU CTA DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019

Président de séance : le Recteur, Vêlayoudom MARIMOUTOU – (secrétariat : 0262 48 14 46 )

Assisté du secrétaire général (SG) du rectorat, Mr Francis FONDERFLICK – (secrétariat : 0262 48 14 01), de l'IA-DAASEN de l'académie, Mr Jean-François SALLES – (secrétariat : 02 62 48 12 17), du secrétaire général adjoint, Mr POLARD Erwan, de la Doyenne du collège des IEN ET EG IO, Mme MILIUS-TAILLEFER Sylvie et du Doyen des IEN du 1<sup>er</sup> degré, Mr OUIN Denis

DSM (Division des structures et des moyens): Mme LAURET Marie-Sabine (Chef de la DSM) - (secrét. : 0262 48 13 46)

Syndicats représentés : UNSA EDUCATION (2 élus), FSU (2 élus), FNEC FP FO (2 élus), CFTC-EPR (1 élu), SNALCSNESPLEN SUP (1 élu), RESISTANCE CGTR-SAIPER-SUD (1 élu), SGENCFDT (1 2LU)

À signaler que les tous les suppléants étaient présents

Expert: une experte présente pour le point n°5 pour la FSU

### ORDRE DU JOUR :

1. Installation du nouveau CTA ;
2. Présentation du règlement intérieur ;
3. Approbation du P.-V. de la séance du 5 décembre 2018 ;  
Préparation de la rentrée scolaire 2019
4. Information sur les moyens globaux de l'académie à la rentrée 2019 ;
5. Propositions de répartition des moyens horaires d'enseignement dans les collèges, SEGPA , lycées et lycées professionnels ;
6. Questions diverses.

En préambule, le recteur émet le souhait que les futures CTA pourront se tenir aux dates prévues sans qu'il y ait boycott ou absence de quorum, car cela nuit au bon fonctionnement de cette institution d'après lui.

Il demande s'il y a des déclarations liminaires et précise que celles-ci soient synthétiques (voire concise) afin que le CTA ne dure pas outre mesure, pour cause, il cite en référence le dernier CEN de l'année dernière où ces déclarations ont été longues. Il souligne que si elles sont longues, il n'assure pas que son écoute sera aussi attentive (hic !)

### **Déclarations liminaires :**

Pour résumer, tous les syndicats ont effectué des déclarations et toutes allaient dans le même sens :

- contestation et dénonciation des réformes Blanquer (réforme du bac, Parcoursup...) ainsi que sa future loi et aussi de la politique dite d'austérité du gouvernement.
- tous ont dit être inquiets pour l'éducation nationale et de la situation sociale et économique de notre pays
- et bien sûr, tous ont décrié les futures dotations des moyens horaires d'enseignements pour le 2<sup>nd</sup> degré même si certains représentants syndicaux ont souligné l'effort effectué pour le 1<sup>er</sup> degré

Le recteur a tenu à dire que les réformes et les dotations viennent du ministère que lui et ses services sont soumis à les mettre en œuvre et qu'ils font au mieux avec les moyens donnés. Il renvoie les syndicats représentés nationalement au CTM aux décisions prises là-bas et ne souhaite pas qu'ils en rediscutent au CTA en s'appuyant pour cela à ce qu'a dit le représentant de la CFDT dans sa déclaration liminaire.

### **1. Installation du nouveau CTA**

Le recteur souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants syndicaux, ensuite, il fait un tour de table pour que chacun se présente en précisant à qu'elle liste il appartient et son corps d'appartenance (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré)

### **2. Présentation du règlement intérieur**

Le recteur demande qui souhaite prendre la parole sur ce point.

Pour résumer, les différentes prises de paroles concernent principalement le rôle des suppléants et des experts.

Les syndicats qui sont intervenus regrettent que dans le règlement proposé, les suppléants n'aient plus droit à participer aux débats comme antérieurement et du fait que les experts ne peuvent intervenir que sur 1 point et non 2 ou 3 surtout si ces points traitent de sujets similaires. Ils souhaitent aussi que les convocations et invitations (pour les suppléants et experts) soient transmises aux chefs d'établissements et IEN afin qu'aucun obstacle administratif ne les empêche de participer à ces réunions.

Concernant, le rôle des suppléants, le SG précise qu'il y a le règlement et l'usage : ils sont obligés d'écrire que les suppléants n'ont pas droit de participer aux débats, mais que dans les faits, sauf abus, ceux-ci pourront intervenir comme les années précédentes.

Au sujet du nombre de points que peut traiter un expert, le recteur et le SG sont catégoriques, l'expert ne pourra intervenir que sur 1 point. Pour eux c'est simplement que l'expert doit apporter une expertise précise sur un point donné que son ou ses élus voire les suppléants ne maîtriseraient pas. De même, ils précisent qu'il faudra éviter que sur chaque sujet donné, l' élu ou les élus et leur(s) suppléant(s) d'une même liste interviennent en même temps ou successivement, car dans ce cas c'est une remise en cause du paritarisme.

L'expert devra sortir lorsqu'interviendra un vote.

### 3. Approbation du P.-V. de la séance du 5 décembre 2018

L' élu du SNALC demande pourquoi, concernant le vote de la suppression du CIO du Port lors du CTA du 5 décembre 2018 puisqu'il y a eu un vote unanime défavorable à cette fermeture par les représentants syndicaux, il n'y a pas eu la tenue d'un autre CTA avec une nouvelle proposition de l'administration à ce sujet.

Le SG adjoint lui rappelle que le CTA du 5 était déjà un CTA de repli (pour donner suite à un précédent boycott) et que de fait l'administration n'est plus tenue de faire une nouvelle proposition à ce sujet.

Vote : Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### 4. Information sur les moyens globaux de l'académie à la rentrée 2019

#### État des dotations pour la rentrée 2019

##### CRÉATIONS RS 2019

BOP 140 : Enseignement scolaire public du premier degré + 122 ETP

BOP 141 : Enseignement scolaire public du second degré - 13 ETP

BOP 141 : Enseignement scolaire public du second degré - 4 ETP

BOP 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale

Le recteur se félicite de la dotation de + 122 ETP pour le 1<sup>er</sup> degré, et précise que ces Emplois Temps Plein (ETP) traduit en postes vont d'abord servir à poursuivre la politique des dédoublements de classes de CE1 dans les écoles en REP l'année prochaine et que le surplus d'ETP seront utilisés pour tenir compte de s'écoles hors éducation prioritaire, mais qui mériteraient une attention particulière de l'académie du fait de leur situation géographie et sociale.

Au sujet des -13 ETP, pour le 2<sup>nd</sup> degré, le SG a tenu à expliquer techniquement (pas grand monde semble-t-il n'a compris ces explications tellement c'était ardu) comment ses services ont fait pour gérer au mieux cette baisse de moyens malgré une population d'élèves dans le secondaire qui ne baisse pas et sans que ceux-ci en pâtissent. C'est-à-dire qu'il y aura le même nombre d'enseignants devant élèves que cette année. Pour faire bref, le rectorat va diminuer le nombre de chargés de mission pour récupérer des ETP, utiliser le vivier des 600 contractuels pour que l'effectif d'enseignants soit le même et mettre en place un coefficient d'érosion de 0,6 pour le calcul prévisionnel des effectifs d'élèves dans les établissements du secondaire. Ce nouveau coefficient leur est venu après des constats des années précédentes en voyant les effectifs d'élèves baisser d'une année à l'autre dans certaines divisions de lycée ou post bac (exemple cité par le recteur : des BTS qui voient d'une année à l'autre diminué de moitié). De même comme la gril le horaire des lycées a changée, cela entrainera de mécaniquement une économie de postes.

Bien sûr, différents syndicats rappellent que cette gymnastique administrative (mathématique ou comptable) va faire perdurer la précarité (utilisation des contractuels) et va entraîner de nombreuses mesures de carte scolaire dans les lycées. Et que de même, l'introduction de ce coefficient d'érosion à tous les établissements sans exception, pénalisera les établissements non concernés par cette érosion lors des dotations prévisionnelles.

Le SG et son adjoint assurent que sur ce dernier point, il y aura bien sûr des mesures d'ajustement à la rentrée si l'érosion n'est pas confirmée ici et là.

Le SG rappelle aussi que l'effort de maintenir un effectif bas d'élèves en collèges REP et REP+ (24, 25 et 26 élèves par classe selon l'étiquetage) va se poursuivre, et qu'au lycée puisqu'ils n'existent plus cette étiquette éducation prioritaire, ils ont introduit un indice de composition sociale (ICS) qui leur permettra de doter au mieux ces établissements hors éducation prioritaire (l'indice tiendra compte de la difficulté scolaire et du niveau social des élèves). Cette dotation s'effectuera de façon impartiale et transparente d'après le recteur.

Vote : 2 abstentions (les 2 élus de l'UNSA) et 8 contre (tous les élus des autres syndicats présents)

**Pour information** : il y a 4 nouveaux BTS créés l'année prochaine (malheureusement, je n'ai pu noter les disciplines et les lieux)

## 6. Questions diverses.

Questions diverses de liste d'union CGTR-SAIPER-SUD :

a) L'école inclusive : quelle consultation a été menée dans l'Académie ?

Sur quels critères ont été choisies les écoles pour l'expérimentation du PIAL puisqu'un certain nombre de directeurs concernés ont découvert après coup leur implication, quelles compensations ces directeurs obtiendront ? La mise en place sera-t-elle obligatoire au mois d'août 2019 et quelles conséquences pour les personnels AESH ? *Aucune d'après le recteur dicit « l'EN ASH » (apparemment lui et ses collaborateurs ne savaient pas de quoi il s'agissait et j'ai dû leur faire référence à la lettre du ministère envoyée en octobre à tout le personnel de l'Éducation nationale !)*

b) Les AESH peuvent-ils bénéficier des congés bonifiés ?

*D'après le SG adjoint, non car ils ne sont pas des fonctionnaires, c'est une question de statut me dit-il.*

c) La promesse a été faite oralement à la Direction du Lycée Roland Garros d'ouvrir une section européenne anglais en classe de seconde à la rentrée 2019, mais il n'y a toujours pas eu de confirmation écrite. Qu'en est-il ?

*Le recteur m'a demandé qui avait cette promesse. Dans l'incapacité de lui donner cette information, je lui ai fait remarquer que cela ne concernait pas que le Lycée Roland Garros et que c'était une question d'ordre général sur les sections européennes dans d'autres lycées.*

*Le SG m'a dit que le ministère devait se pencher sur ce sujet et que nous en saurons plus ultérieurement.*

d) Que faire quand un élève scolarisé en ULIS école se voit refuser le bénéfice d'un moyen de transport du fait d'un manque de moyen financier de la MDPH ?

*Il faut interpellier directement le Président du Conseil Départemental.*